MUTUALIA

Votre mut' Vos avantages complémentaires Actualité Le client protégé conjoncturel Tous en vadrouille Les voyages séniors DOSSIER TOUT SAVOIR SUR L'APA **Y**Mutualia

Travaux à domicile



Réparation, rénovation, petits travaux et entretien des jardins (hors tonte pelouse)

10€ pour les affiliés BIM et **12**€ pour les non BIM.*

Informations et rendez-vous au 0491/34 00 38



Sommaire

VOTRE MUT'

- 04 Vos avantages complémentaires
- 07 Votre carte Mutualia Plus
- 08 Le paiement de vos indemnités
- 08 Initiez votre enfant au tennis
- 06 Nos fermetures trimestrielles

DOSSIER

09 Tout savoir sur l'APA

ACTUALITÉ

- 12 Trop d'antibiotiques, attention danger!
- 14 Le client protégé conjoncturel

TOUS EN VADROUILLE

15 Les voyages séniors 2021

NEUTRAWORLD

16 Les promos Neutraworld

Mutualia Mag

Magazine trimestriel

COMITÉ DE RÉDACTION

C. DAUBY M. HERBER

RÉALISATION ET MISE EN PAGE

M. HERBER

IMPRESSION

Imprimerie IPEX

SITE WEB

www.mutualia.be

Madame, Monsieur, cher Membre,

Le 1er janvier 2021, votre Mutualité Neutre Mutualia a fusionné avec la Mutualité Neutre Symbio, située à Bruxelles. La nouvelle mutualité issue de la fusion conservera le nom « MUTUALIA ».

En effet, nos deux mutualités partagent la même vision de la mutualité : une mission qui dépasse largement le simple remboursement de vos frais médicaux, un accompagnement personnalisé à chaque étape de vie et des valeurs fortes d'entraide, de solidarité, de proximité et de service aux membres.

Grâce à cette fusion, nous comptons désormais plus de 130 000 bénéficiaires au sein de notre nouvelle structure et répondons ainsi à l'exigence du pacte d'avenir conclu entre les mutualités et Madame la Ministre Maggie De Block. Mais cette fusion est surtout une belle opportunité qui nous permettra de regrouper nos compétences et de vous offrir un service professionnel encore plus efficace.

Mais pour vous, rien ne change:

*Tous les droits auxquels vous pouvez actuellement prétendre dans le cadre de l'assurance obligatoire fédérale seront bien évidemment maintenus et votre couverture hospitalière éventuelle restera inchangée.

*Tous les avantages de l'Assurance Complémentaire, encore plus intéressants en 2021 (intervention « clubs sportifs » portée à 60 € par an, prêt étudiants,... (sous réserve de l'accord de l'OCM)), seront identiques pour chacun.

*Le montant de votre cotisation reste inchangé au 1er janvier 2021.

*Vos délégués actuels resteront à votre écoute dans votre agence habituelle.

Grâce à la fusion, nous renforçons encore notre présence en étendant le nombre de nos bureaux, en Province de Liège, Province du Luxembourg, Brabant Wallon et Bruxelles. Quel que soit votre lieu de résidence, vous pourrez vous rendre dans n'importe quel point de contact.

Nous vous remercions pour votre bonne compréhension et votre pleine confiance en « Mutualia » car ensemble, nous serons plus forts.

En cas de questions, nous restons joignables au 0800/30.560. ou via info@mutualia.be.

Nous vous prions d'agréer, cher Membre, l'expression de notre parfaite considération.

Catherine Dauby Directrice Générale

avantages complémentaires



OPTIQUE

Un remboursement de 125 € tous les 4 ans sur les montures de lunettes, verres et lentilles de contact (62,50 € tous les 2 ans pour les moins de 18 ans). Ainsi qu'un remboursement de 25 € par monture de lunettes tous les 4 ans (75 € pour les moins de 18 ans lors de la première intervention). Et une intervention de 125 € par oeil lors d'une opération au laser ou ultrasons.

FUTURES MAMANS

Profitez d'une intervention unique et maximale de 250 € lors d'une fécondation in vitro ainsi que d'une intervention unique et maximale de 50 € octroyée aux femmes enceintes lors de consultations chez un gynécologue au cours de leur grossesse. Bénéficiez aussi de 3 € par séance de kiné périnatale avec un maximum de 15 séances par grossesse.

NAISSANCE & ENFANCE

NAISSANCE

Prime de 350 € en cas de naissance ou d'adoption. Intervention de 75 € par an pendant 3 ans via un remboursement des frais de lait maternisé acheté en pharmacie ou via l'octroi d'un colis langes.

Remboursement intégral du dépistage néonatal de la surdité du nourrisson réalisé à la maternité.

SOINS 100% REMBOURSÉS POUR LES ENFANTS

Bénéficiez du remboursement des consultations des soins médicaux des moins de 18 ans (dentiste, médecin, kinésithérapeute,...) si l'enfant dispose d'un dossier médical global auprès d'un médecin généraliste.

PSYCHOMOTRICITÉ

Pour les moins de 14 ans, intervention de 12 € par séance de psychomotricité avec un maximum de 120 € par an.

CONTRACEPTION & MÉNOPAUSE

NEW Une intervention de 40 € par an pour préservatifs, pilule, anneau vaginal, injection ou patch ou pour tout traitement hormonal de substitution (THS) visant au traitement des symptômes de la ménopause.

Intervention de 120 € tous les 24 mois pour un stérilet ou un implant sur présentation d'un BVAC.

ORTHODONTIE

Jusqu'à 750 € d'intervention pour un traitement orthodontique avec l'accord d'un médecin-conseil (demandé avant les 15 ans de l'enfant). Sans accord, intervention unique de 150 €.

Intervention de 50 % dans le coût du ticket modérateur pour les traitements de premières intentions chez les enfants de moins de 9 ans accordée par le médecin-conseil.

LOGOPÉDIE

Intervention de 5 € par séance de logopédie (3 € en cas d'accord d'intervention de l'assurance obligatoire) avec un maximum de 75 séances par an.

Pour le test de QI, une intervention annuelle de 10 € est accordée dans le cadre d'un traitement logopédique.

MÉDECINES AL TERNATIVES

Mutualia intervient à raison de 7 x 10 € par séance lors de consultations en pratiques non conventionnelles (homéopathie, osthéopathie, kinésiologie, sophrologie, chiropraxie, acupuncture, mésothérapie, hippothérapie, réflexologie, naturopathie et micro-kiné) par un prestataire reconnu par Mutualia.

En plus de cette intervention, Mutualia rembourse 50 % du prix d'achat des médicaments homéopathiques (100 € par an maximum) ou phytothérapiques (50 € par an maximum, à l'exception des compléments alimentaires) sur prescription d'un médecin.

SPORT & BIEN-ÊTRE

NEW AFFILIATION À UN CLUB SPORTIF

Recevez une intervention annuelle et maximale de 60 € sur le montant de votre affiliation à un club sportif reconnu.

Mutualia offre 3 mois d'apprentissage de la nage aux enfants de 5 à 7 ans, ou d'initiation au tennis aux enfants de 5 à 12 ans. Pour les adultes, des séances d'aquagym sont offertes.

STAGES JEUNES

Mutualia vous offre une intervention annuelle et maximale de 100 € pour les enfants de 3 à 18 ans en stage sportif, séjour en camps, plaine de jeux ou classe verte.

VACANCES HANDICAPÉS

Une intervention annuelle et maximale de 250 € est accordée lors de séjours spécialement organisés pour les handicapés physiques ou mentaux à plus de 66 %.

DIABÉTIQUES

Intervention annuelle de 10 € par séance de podologie avec un maximum de 2 séances; 10 € lors de prestations spéciales : onychoplastie, orthonyxie, orthoplastie; 10 € pour une consultation en faveur des diabétiques de type 2 sous ADO. Recevez gratuitement un glucomètre tous les 3 ans ainsi que 100 tigettes par an.

PRÉVENTION ET SOINS

BII AN SANTÉ

Intervention de 25 € lors d'un bilan santé, tous dépistages confondus, en prévention d'un cancer du sein, de la prostate, du côlon, des intestins, d'ostéoporose, de diabète de type 2, de maladies cardiovasculaires ou neurodégénératives ou du VIH.

En cas d'obésité ou d'anorexie : intervention de 25 € pour le bilan d'un diététicien ou d'un nutritionniste et de 12,50 € par consultation avec un maximum de 6 consultations par an sur prescription médicale.

VACCINS

Intervention de 35 € par an pour vos vaccins en plus de 150 € pour le vaccin contre le cancer du col de l'utérus, à raison de 50 € par injection, jusqu'à 25 ans.

SEVRAGE TABAGIQUE

Une intervention de 3 x 20 € pour les médicaments de sevrage tabagique, patch compris (1 fois par vie).

INTERVENTIONS MALADES

Intervention annuelle et maximale de 100 € pour les médicaments liés au traitement du cancer.

CONVALESCENCE

Intervention de 15 € par jour (max. 7 à 21 jours).

ENFANTS GRAVEMENT MALADES

250 € d'intervention pour les enfants gravement malades, ainsi que 7 € par jour pour la présence d'un parent au chevet d'un enfant hospitalisé (20 jours/an max.).

INFIRMIERS - SOINS À DOMICILE

Non perception du ticket modérateur par les infirmier(ère)s conventionné(e)s par Mutualia.

PROTHÈSES CAPILLAIRES

Intervention de 50 € pour une prothèse capillaire et/ ou des soins esthétiques lors d'une chimiothérapie ou d'une radiothérapie.

SOINS PALLIATIFS

Intervention de 11 € par jour pendant 30 jours maximum.

ALIMENTATION MÉDICALE

Intervention annuelle et maximale de 75 € pour les produits de nutrition médicale, si intervention de l'assurance obligatoire.

TRANSPORT DE MALADES

Mutualia intervient à raison de 50 % dans le coût du transport urgent en ambulance (250 € par an max.), de 75 % en hélicoptère (500 € par an max.), ainsi que lors de transports non urgents (taxi, voiture privée, ambulance et véhicule médico-sanitaire léger), selon différents forfaits et plafonds.

INTERVENTIONS SPÉCIALES

FORMATION DE PREMIERS SECOURS

Intervention de 20 € pour une formation de premiers secours auprès de la Croix Rouge de Belgique.

IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE

Intervention de 60 % des frais de traitement d'immunothérapie allergénique pendant 3 ans de traitement sur prescription d'un médecin spécialiste (1 fois par vie).

INITIATION À LA CONDUITE PRÉVENTIVE

Intervention de 25 € pour un stage d'initiation à la conduite préventive, sur présentation d'un certificat d'une école de maitrise automobile.

Intervention de 5 € par séance (5 séances par an max.).

Intervention de 10 € par an lors d'une consultation avec un posturopodiste et de 25 € tous les 2 ans à l'achat de semelles (25 € par an pour les moins de 14 ans).

Intervention de 20 € pour le bilan psychologique et de 10 € par séance avec un max. de 6 séances par an.

SOINS DENTAIRES

Intervention de 15% des frais supérieurs à 250 € (max. 500 € tous les 2 ans) pour les prothèses, implants, pivots, couronnes et bridges dentaires.

AIDE À LA CONDUITE

Vous pensez à passer votre permis pratique ou avez besoin d'une remise à niveau? Bénéficiez de cours de conduite pratique à raison de **35 € par heure**, par module de 2 heures.

AIDE FAMILIALE OU MÉNAGÈRE

Une aide supplémentaire tant au niveau du confort que de l'hygiène, des courses et des démarches administratives, hors titres-services. Nous intervenons à raison de $0,50 \in$ par heure prestée au domicile avec un maximum de 250 heures par an et par ménage.

GARDE MALADES

Bénéficiez d'un service de garde malades agréé, pour une personne en perte d'autonomie modérée ou sévère. Nous intervenons à raison de maximum $5 \in$ par heure prestée avec un plafond de 100 heures par an et par ménage, sur base d'un certificat médical.

PSYCHOLOGIE

Bénéficiez de tarifs préférentiels pour la consultation d'un psychologue ou la réalisation d'un test de dépistage cognitif.

TRAVAUX À DOMICILE

Un personnel qualifié au domicile pour la réparation, la rénovation, les petits travaux de la maison et l'entretien des jardins (hors tonte pelouse). $10 \in$ par heure pour les affiliés BIM - $12 \in$ pour les non-BIM. Réservé aux personnes de 65 ans ou reconnues handicapées à plus de 66%.

PRÊTS ET AVANCES

Octroi d'un prêt sans intérêts pour des dépenses en soins de santé (max. 750 €), pour étudiant (max. 370 €) ou d'une avance indemnités (max. 370 €), remboursable en 10 mensualités max. (frais de dossier fixés à 1% du montant emprunté).

TOUS EN VADROUILLE

087/32 06 36

Profitez d'une intervention de 350 € sur les séjours jeunes organisés par Tous En Vadrouille. Les séniors bénéficient également de voyages et excursions ludiques ou culturelles à tarifs préférentiels. Retrouvez tous nos séjours sur www.tousenvadrouille.be.



Demandez votre carte

Mutualia Plus

Chez Mutualia, nous pensons que la santé, c'est d'abord "être bien dans son corps et bien dans sa tête". Pour y arriver, il suffit de bouger un peu, beaucoup et de se (re)mettre en forme en pratiquant le sport que l'on préfère. C'est en tout cas s'occuper de l'essentiel, de soi et des siens, faire un break et oublier un peu la vie trépidante et les soucis quotidiens.

C'est pourquoi Mutualia pense à vous en vous offrant, grâce à ses partenaires, des tarifs préférentiels pour une multitude d'activités à travers la Belgique (parcs d'attractions, restaurants, salles de sport,...) grâce à notre carte "Mutualia Plus"!

Demandez votre carte dans votre agence habituelle.

* Sous réserve d'accord de L'OCM Ceci n'est pas un réglement mais bien un résumé de nos avantages. En cas de litige, les dispositions statutaires sont seules d'application. **VOTRE MUT**

Le paiement de vos indemnités en 2021

Selon que vous bénéficiez d'indemnités d'incapacité primaire, de repos de maternité ou d'indemnités d'invalidité,

votre mutualité passera les ordres de paiement à des dates différentes.

Le paiement des incapacités primaires (1ère année d'incapacité) arrive sur votre compte au plus tard le 5 du mois qui suit la période indemnisable. La date de mise en paiement est variable chaque mois.

Les indemnités d'invalidité (plus d'un an d'incapacité de travail) sont payables au plus tôt l'antépénultième jour ouvrable du mois pour le mois en cours. Cependant, au mois de décembre il est d'usage d'avancer la date de paiement des indemnités.

Attention, en cas d'autorisation de travail à temps partiel par le médecin-conseil, le paiement ne pourra s'effectuer qu'après réception de l'attestation mensuelle de revenus de l'activité et du calcul de réduction de l'indemnité.

Première année d'incapacité (primaire)*	Invalides*
29/01/2021	27/01/2021
26/02/2021	24/02/2021
31/03/2021	29/03/2021
30/04/2021	28/04/2021
31/05/2021	27/05/2021
30/06/2021	28/06/2021
30/07/2021	28/07/2021
31/08/2021	27/08/2021
30/09/2021	28/09/2021
29/10/2021	27/10/2021
30/11/2021	26/11/2021
30/12/2021	21/12/2021

^{*} En fonction de votre organisme financier, le paiement arrive sur votre compte dans les 3 jours qui suivent l'ordre de paiement.



Ne ratez plus aucune actualité...

Afin de réduire notre emprunte écologique, nous n'enverrons plus notre MutualiaMag par courrier à l'avenir. Inscrivez-vous à notre newsletter sur www.mutualia.be et recevez votre prochain magazine par e-mail.

Vous ne disposez pas d'adresse mail?

Votre Mutualia Mag sera à votre disposition dans votre agence habituelle, et en libre téléchargement sur www.mutualia.be.

Initiez votre enfant au tennis

Chez Mutualia, les enfants de 5 à 12 ans peuvent s'inscrire gratuitement à des cours de tennis

prodigués par un moniteur professionnel sur les terrains du Tennis du Midi à Verviers.

Ces cours se donnent le mercredi de 13 à 14 h pour les 10-12 ans, de 14h à 15h pour les 7-9 ans et de 15h à 16h pour les 5-6 ans, pendant toute l'année scolaire. Le matériel est fourni aux élèves. Les différents groupes sont composés de 6 élèves maximum pour une durée de trois mois.

Vous vivez à Bruxelles ? Vous pourrez bientôt profiter de ces cours de tennis en région bruxelloise.

Informations et réservations

Mutualia, Mutualité Neutre | Place Verte, 41 - 4800 Verviers | info@mutualia.be | tél. 087/313445.



Tout savoir sur l'APA

Vous êtes domicilié en Wallonie, vous avez 65 ans ou plus, souffrez d'une perte d'autonomie et vous percevez un faible revenu ? Vous pouvez peut-être bénéficier de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA).

Une aide destinée aux séniors

Depuis ce 1^{er} janvier 2021, sous le contrôle de l'AViQ (agence pour une vie de qualité), ce sont les Sociétés Mutualistes Régionales qui assureront la gestion des dossiers APA.



QU'EST-CE QUE L'APA?

L'allocation d'aide aux personnes âgées est une aide destinée aux seniors en perte d'autonomie, disposant d'un faible revenu. Aujourd'hui, en Wallonie, ce complément de revenus concerne environ 37000 personnes de 65 ans ou plus, qui vivent chez elles ou en maisons de repos. Ces personnes éprouvent des difficultés à exercer des activités quotidiennes telles que cuisiner, manger, se laver, faire le ménage et participer à des activités sociales.

Jusqu'alors, l'APA était confiée au Service public fédéral Sécurité sociale (Direction Générale des Personnes Handicapées - DGPH). A partir du 1er janvier 2021, les mutuelles analyseront les demandes, traiteront les dossiers et géreront les paiements de l'APA.

DE QUOI DÉPEND LE MONTANT DE L'ALLOCATION ET QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER?

Le montant de l'allocation dépend du degré de réduction d'autonomie, de la situation familiale et des revenus du ménage au moment de la demande.

La réduction d'autonomie doit être reconnue par le service médical de l'APA. Vous devez obtenir au minimum 7 points sur l'échelle de réduction d'autonomie. Ce critère constituera l'une des principales conditions pour l'obtention de l'APA.

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE?

- 1. En vous connectant avec votre carte d'identité électronique sur la plate-forme Wal-protect (www.wal-protect.be);
- 2. En contactant la commune ou le CPAS de votre domicile;
- 3. En contactant le Centre de Service Social de Mutualia par téléphone au 087/30.80.88 ou par mail à social@mutualia.be.

Si vous bénéficiez déjà de cette aide, vous ne devez rien faire, votre dossier sera automatiquement transféré par le SPF Sécurité Sociale. Vos droits et le montant de votre allocation ne changeront pas.

QUAND FAIRE RÉEXAMINER VOTRE DOSSIER?

Il existe deux cas de figure :

SUITE À VOTRE PREMIÈRE DEMANDE, VOUS NE PERCEVEZ PAS D'ALLOCATION

Si votre état de santé s'aggrave, si les revenus de votre ménage diminuent ou si votre situation familiale change, vous pouvez introduire une nouvelle demande sur la plate-forme Wal-protect pour que votre dossier soit revu.

Vous pouvez peut-être en bénéficier

mylriscare

VOUS PERCEVEZ DÉJÀ UNE ALLOCATION.

Néanmoins, votre état de santé s'aggrave ou vos revenus ou ceux de votre ménage diminuent ; vous pouvez alors introduire une demande de révision sur la plate-forme Wal-protect pour que votre dossier soit revu et que le montant de votre allocation soit éventuellement adapté.

WAL-PROTECT, À QUELLES INFORMATIONS AVEZ-VOUS ACCÈS ?

En vous connectant sur la plate-forme Wal-protect, vous avez accès aux différentes informations suivantes :

- vos informations personnelles (coordonnées, contacts,...)
- des informations sur votre dossier (demandes, révisions)
- des informations sur vos droits APA
- des informations sur la reconnaissance de votre perte d'autonomie, comme votre catégorie ou le nombre de points de perte d'autonomie.

QUAND L'ALLOCATION SERA-ELLE PAYÉE EN 2021?

En 2021, les allocations seront versées aux dates suivantes : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 20 avril, 25 mai, 22 juin, 20 juillet, 24 août, 21 septembre, 26 octobre, 23 novembre, 21 décembre. Tenez compte du fait qu'il peut s'écouler jusqu'à 3 jours ouvrables entre le moment où le service APA de votre mutualité effectue le versement et le moment où l'argent arrive effectivement sur votre compte.

Si vous percevez pour la première fois une allocation, vous y avez droit à partir du premier jour du mois qui suit votre demande. Entre le moment de votre demande et la décision de votre mutualité, plusieurs mois peuvent s'écouler. Si vous avez droit à une allocation, celle-ci vous sera également versée pour les mois pendant lesquels votre demande a été examinée. Cette somme (les « arriérés ») vous sera alors payée en même temps que le premier versement de l'allocation, à la fin du mois qui suit la décision.

Vous êtes bruxellois, vous avez 65 ans ou plus, souffrez d'une perte d'autonomie et vous percevez un faible revenu ? Vous pouvez peutêtre bénéficier de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA).

Depuis le 1er janvier 2021, l'APA, un soutien financier destiné aux résidents de la capitale, a été transféré du SPF Sécurité Sociale à Iriscare.

Si vous êtes bruxellois, vous pouvez donc également introduire ce type de demande :

En contactant Iriscare (plus d'infos sur le site www.mylriscare.brussels)

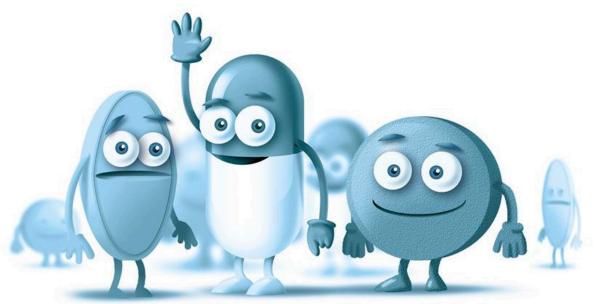
En contactant la commune ou le CPAS de votre domicile

En contactant le service social de Mutualia à social_bxl@mutualia.be

Plus d'infos?

Surfez sur www.myiriscare.brussels

Trop d'antibiotiques: attention DANGER!



© www.usagecorrectantibiotiques.be

La résistance aux antibiotiques est l'une des principales menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Sans antibiotiques efficaces, de nombreux traitements de routine présenteront un danger de plus en plus grand... réduisons l'utilisation inutile d'antibiotiques.

La BAPCOC, la Commission belge de coordination de la politique antibiotique, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement mènent depuis des années déjà des campagnes de sensibilisation nationales à l'égard du grand public pour qu'il utilise les antibiotiques comme il faut et uniquement quand il le faut. Après une diminution spectaculaire dans les années qui ont suivi les premières campagnes, la consommation d'antibiotiques n'a plus diminué de manière significative depuis 2007 et atteint encore toujours un niveau inacceptable, bien plus élevé que dans d'autres pays voisin, à savoir les Pays-Bas ou la Suède.

UNE MENACE À L'ÉCHELLE MONDIALE

A quand remonte votre dernière infection? Sachant que vous pouvez facilement obtenir des antibiotiques, vous n'étiez probablement pas fort inquiet. Mais le problème aujourd'hui, c'est que les antibiotiques ne combattent plus aussi efficacement les bactéries qu'autrefois. Elles sont devenues résistantes. En fait, certaines bactéries ont développé une parfaite résistance à tous les antibiotiques.

Ceci représente une des plus grandes menaces pour la population mondiale. Et le problème ne fera que s'aggraver. Imaginez-vous revenir aux années 30, avant la découverte des antibiotiques. Les infections que nous considérons comme banales deviendront fatales. Des opérations complexes seront impossibles au vu du risque d'infection. En fait, la médecine moderne dépend énormément des antibiotiques. Saviez-vous que le traitement anticancéreux

Prenez-les comme il faut, quand il faut!

détruit le système de défense ? La plupart des patients ont besoin d'antibiotiques pour survivre. Imaginez : plus de simples opérations, plus de traitement contre le cancer ! C'est ce vers quoi nous évoluons ! La réduction des fractures osseuses, la pratique d'opérations de base, la chimiothérapie et même la santé animale dépendent d'un accès à des antibiotiques qui agissent efficacement.

Pour freiner l'antibiorésistance, l'usage inutile d'antibiotiques doit diminuer drastiquement, idéalement et en dehors des hôpitaux, d'environ 1.000 traitements par 1.000 habitants par an aujourd'hui, à 400 traitements d'ici 2025.

Alors vous aussi, comme des dizaines de milliers d'autres citoyens, médecins, vétérinaires, agriculteurs, étudiants ou enseignants, devenez un(e) "Antibiotic Guardian" (Gardien d'un usage correct des antibiotiques). Optez pour un engagement simple quant à la manière dont vous ferez un meilleur usage des antibiotiques et contribuez à ce que ces médicaments vitaux ne deviennent pas obsolètes.

Vous souhaitez plus d'informations ? Rendez-vous sur le site www.usagecorrectantibiotiques.be (Avenue de Tervueren 211, 1150 Bruxelles, tél. : 02 739 77 04 - heures d'ouverture des bureaux : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures avec possibilité de rendez-vous).





Apportez votre pierre à l'édifice en devenant un(e) "Antibiotic Guardian".

Rendez-vous sur www.antibioticguardian.com et choisissez vous-même par quelle simple promesse vous vous engagez à encourager un meilleur usage des antibiotiques. Invitez votre entourage à faire de même.

"Antibiotic Guardian" soutient la stratégie britannique de résistance aux antimicrobiens, la Journée européenne d'information sur les antibiotiques, et bénéficie du soutien de la Commission belge de coordination de la politique antibiotique (BAPCOC).

Plus d'infos?

Surfez sur www.antibioticquardian.com/french



Le client protégé conjoncturel

Dans le cadre de la crise Covid-19, la Wallonie vient d'établir une catégorie de client protégé conjoncturel. Concrètement, les personnes bénéficiant de ce statut ont la possibilité de demander une aide sur leur facture d'énergie jusqu'au 31 mars 2021.

Afin d'aider les personnes particulièrement touchées financièrement par la crise du COVID-19, ou disposant de revenus limités, et qui peinent à payer leur facture d'énergie, le Gouvernement wallon a défini une nouvelle catégorie de clients protégés régionaux : les clients protégés conjoncturels.

L'octroi de ce statut permet au bénéficiaire de profiter d'une fourniture en électricité et/ou en gaz au tarif social pendant un an. En contrepartie, le fournisseur lui demandera d'apurer ses dettes via un plan de paiement. Il permet également d'arrêter la procédure de défaut de paiement et de placement de compteur à budget.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE STATUT?

Toute personne bénéficiant d'une attestation d'un CPAS ou d'un service social agréé qui reconnait qu'elle a des difficultés financières à payer la facture d'énergie; toute personne qui n'a pas payé une facture d'énergie, que son fournisseur a déclaré en défaut de paiement ET: qui est au chômage complet indemnisé; ou qui bénéficie de l'intervention majorée auprès de la mutuelle (statut BIM) ; ou qui a perçu des allocations de chômage temporaire pour force majeure en raison du Covid-19, pendant au moins 14 jours de chômage temporaire; ou qui est travailleur indépendant, aidant ou conjoint aidant et qui a bénéficié du droit passerelle en 2020.

Si le contrat de fourniture d'énergie n'est pas établi au nom de la personne qui rentre dans une de ces catégories, une attestation de composition de ménage doit être remise.

Les nouvelles dispositions

Outre le statut de client protégé conjoncturel, les procédures de coupures seront suspendues (sauf pour des raisons de sécurité) jusqu'au 31/03, et les procédures de pose de compteurs à budget, jusqu'au 31/01.

Durant la période de confinement, les ménages sous compteurs à budget faisant face à des difficultés pour recharger leur compteur peuvent solliciter une avance sur leur prochain rechargement auprès de leur gestionnaire de réseau OU demander sa désactivation.

Pour les ménages sous compteurs à budget gaz bénéficiant du statut de clients protégés, la prise en charge de 70% de l'aide hivernale sera octroyée sans décision de la Commission locale pour l'énergie. Il suffit donc d'en faire la demande auprès du GRD.

Pour les ménages sous compteurs à budget électricité qui bénéficient du statut de clients protégés, ils peuvent demander l'activation de la fourniture minimale garantie sans passage par le CPAS. Il suffit d'en faire la demande auprès du GRD.

Les ménages sous compteurs à budget gaz bénéficieront d'une aide de 150€, et les ménages sous compteurs à budget électricité bénéficieront d'une aide de 50€. Les modalités pratiques ne sont pas encore arrêtées, mais ces informations vous seront communiquées également dès adoption finale du dispositif par le Gouvernement Wallon.

Plus d'infos?

https://energie.wallonie.be/

Tous en vadrouille Les voyages séniors 2021

LONG SÉJOUR



Vendée - DU 15 AU 22/05/2021

Optez pour des vacances actives en Vendée, entre pinède et océan. Tel un vaisseau niché dans la verdure, le club "Les Jardins de l'Atlantique" bénéficie d'un cadre idéal face au port de plaisance de Bourgenay, à 12 km des Sables d'Olonne, perle de la côte de Lumière

LONG SÉJOUR



Beg Meil - DU 08 AU 15/05/2021

Partez à la découverte de la Bretagne, ses ports de pêche, ses cités de caractère, ses îles surprenantes... Face à l'archipel de Glénan, Le Village Club du Soleil de Beig Meil se niche dans un environnement verdoyant propice aux randonnées et aux excursions. Une destination idéale pour un séjour alliant détente et loisirs.

LONG SÉJOUR



Hyères - DU 25/09 AU 02/10/2021

Suivez-nous à Hyères pour un séjour multi-activités sous le soleil varois. A 2km du port, le club Plein Sud vous accueille au coeur d'un parc de 8 hectares, face aux îles d'Or. Comme un bateau de croisière, il avance sur un plan d'eau et emmène ses passagers vers un cocktail d'activités.

8≪

RÉSERVEZ VOTRE SÉJOUR	Date	Prix membre	Prix non membre	
Beg Meil	08-15/05/2021	□550€	□840€	
Supplén	□ 95€	□ 106 €		
Vendée	15-22/05/2021	□590€	□ 870 €	
Supplén	nent chambre single	□ 96 €	□ 126 €	
Hyères	25/09-02/10/2021	□ 570 €	□835€	
Supplén	nent chambre single	□ 102 €	□ 112 €	

Paiement à effectuer sur le compte N° BE46 3401 3017 3836 de NeutraWorld endéans les 30 jours. L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement. En cas d'annulation plus d'un mois avant le départ, il sera retenu un montant équivalent à 10% du prix du séjour. En cas d'annulation moins d'un mois avant le départ, il ne sera rien remboursé, sauf en cas de force majeure.

Date: __/__/2021

Signature:

A compléter en majuscules et à renvoyer à : Tous en vadrouille - Place Verte 41, 4800 - Verviers

Vignette du participant ici (obligatoire)	

Tél.	:		 	 	 	
E-m	а	il:	 	 	 	

Ouverture des inscriptions Le 25/01/2021 à 8h3n

Infos et réservations

Surfez sur www.tousenvadrouille.be







- PrimaSol Drago Park **** -Double/vue jardin ou piscine Départ du Luxembourg

DÉPART DU 19/12 AU 06/02

ALL-INCLUSIVE









 HL Paradise Island **** -Appartement superior Départ du Luxembourg

DÉPART DU 03/01 AU 07/02

ALL-INCLUSIVE



 Hovima Jardin Caleta *** -Appartement comfort Départ du Luxembourg

DÉPART DU 30/12 AU 10/02

DEMI-PENSION





Neutraworld Verviers - 087/30 80 99 | Neutraworld Ottignies - 010/41 34 68 | Ou écrivez-nous à l'adresse infos@neutraworld.be | Retrouvez nos offres détaillées sur http://tousenvadrouille.be/neutraworld | FACEBOOK/Neutraworld | Toutes nos offres sont calculées sur base d'une chambre double et sous réserve de disponibilité.